

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Etaient Présents :

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,
Jean-Claude PUYO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

Etaient Excusés :

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,
Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,
Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,
Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,
Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

Madame Chantal FARNIERE a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DECISIONS

Sur proposition de Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président,

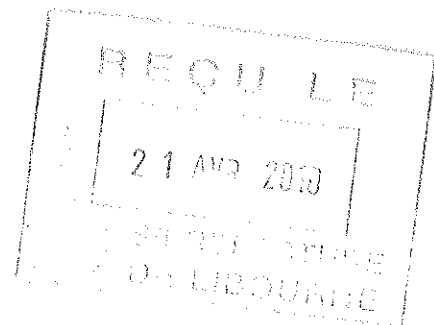
En application de la délibération du 10 avril 2008 complétée par celle du 10 avril 2009 lui donnant délégation générale, Monsieur le Président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

- Décision n°2010-17 du 30 mars 2010 portant conclusion d'une convention de stage de cinq mois entre la Communauté de Communes du Libournais, l'université Rennes 2 et Monsieur Clément Coutelier, étudiant en deuxième année de master système d'information géographique et aménagement du territoire dont le but sera d'étudier la possibilité de mettre en place un SIG communautaire et de produire des documents cartographiques, en appui aux réflexions territoriales.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée par un vote.



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
Communauté de Communes du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Etaient Présents :

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,
Jean-Claude PUJO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLÉT-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

Etaient Excusés :

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLÉT-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,
Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,
Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,
Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,
Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

Madame Chantal FARNIERE a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

MUTUALISATION DES MOYENS : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Madame Caroline RAYNIER, Première vice-présidente,

Une convention, dont le contenu a été approuvé par notre Conseil communautaire dans sa séance du 4 avril 2002, a été signée entre Monsieur le Maire de Libourne et notre première vice-présidente. Celle-ci a, depuis lors, fait l'objet d'une reconduction annuelle.

Cette convention est justifiée par la nécessité d'avoir recours aux ressources humaines et matérielles de la Ville de Libourne pour appuyer le suivi et le fonctionnement administratif de la Communauté de communes du Libournais. Cette convention dite « d'organisation et de remboursement » est conforme à l'article L.5211-4-1 § II du Code général des collectivités territoriales.

Un bilan d'exécution de la convention 2009 est disponible auprès du secrétariat général.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention pour l'année 2010 selon les modalités adaptées aux évolutions de notre communauté et à ses besoins.

En effet, il reste indispensable de faire appel à certaines fonctions essentielles et nécessaires au bon fonctionnement de notre établissement public, confiées à des agents de la Ville de Libourne et exercées sous la responsabilité du Président et du bureau.

Il s'agit notamment :

- de la Direction des finances et de la commande publique ;
- de la Direction de l'urbanisme, de l'économie, des technologies de communication, et du tourisme
- de la Direction du développement social, de la solidarité et du logement ;
- des Directions, services et personnels en charge des ressources humaines, des questions juridiques, du développement durable, de l'environnement, de l'aménagement de l'espace et du système d'information géographique, des moyens techniques, et du service informatique, des services à la population (enfance, jeunesse, sports, loisirs).

Par ailleurs, la convention 2010 intégrera la prise en charge par la ville de Libourne des traitements des personnels transférés (logement-habitat et tourisme) sur les trois premiers mois de l'année.

Par ailleurs, il est convenu que la communauté de communes puisse bénéficier de la valorisation du montant de la taxe de séjour perçue sur 2010 par la ville de Libourne. Le montant de la taxe de séjour sera ainsi reversé à la Communauté de Communes du Libournais par la ville de Libourne afin de prendre en considération le transfert de la compétence tourisme.

Pour l'année 2010, le montant prévisionnel du remboursement de la Communauté de communes du Libournais à la ville de Libourne est fixé à 32 495 euros. Le montant définitif sera ajusté en fonction des réalisations budgétaires constatées.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 09 avril 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 avril 2010,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaires :

- adopte le projet de convention avec la Ville de Libourne
- mandate Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention entre la Ville de Libourne et notre établissement public.

Imputation budgétaire : chapitre 011 – compte 62878 – service DGEN - fonction 020

Le projet de convention est annexé à la présente délibération



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
Communauté de Communes du Libournais

